



Monsieur le Président,

Des informations concordantes et autorisées concernant le devenir de la Chirurgie cardiaque à Nîmes et, partant de là, dans le Gard nous sont parvenues. Aussi contradictoires soient-elles, ils nous revient d'être particulièrement vigilants pour conserver une offre médicale du niveau actuel dans cette discipline.

L'ARS par la plume de sa directrice demandait jusqu'à présent qu'une réflexion soit menée sur la constitution d'une organisation Hôpital Public/Privé sur la « cardiologie médicale et chirurgicale », une orientation que j'ai relayée localement en ma qualité de Président du Conseil de Surveillance du CHU de Nîmes et qui devrait faire l'objet d'une formalisation de procédure dans les meilleurs délais.

JEAN-PAUL
FOURNIER

SÉNATEUR DU GARD

MAIRE DE NÎMES

Pour autant, de nombreux indices laissent à penser que la pérennité de la chirurgie cardiaque dans le Gard est menacée au profit d'une répartition au seul profit de Montpellier qui concentrerait sur ce seul territoire deux des trois autorisations prévues en Languedoc Roussillon.

Cette orientation n'est pas acceptable, car elle nie l'équilibre inhérent au fondement de la carte sanitaire.

L'union des parlementaires et du Président du Conseil général est requise pour infléchir dans le sens commun de l'équité et de l'efficacité la décision de l'État.

Je vous propose de solliciter communément et dans les meilleurs délais une audience auprès de Marisol TOURAINE, Ministre des Affaires sociales et de la Santé sur cette question.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Jean-Paul FOURNIER

Monsieur Damien ALARY
Président du Conseil général du Gard
Hôtel du Département
Rue Guillemette
30044 Cedex 9